

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 avril 2021

N° CP-2021-4-10-1

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS AU COLLÈGE

Résumé : Le présent rapport propose d'attribuer une aide à l'acquisition de matériel sportif pour les collèges dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS).

En 2021, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliquent dans les mêmes conditions qu'en 2020 : dans le Nord Alsace, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides adoptées fin 2018 sont mises en œuvre.

Ce présent rapport concerne le soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collèges pour l'enseignement de l'EPS.

Les enseignants d'EPS des collèges ont souvent des difficultés à acquérir ou à obtenir le renouvellement du matériel, comme par exemple le matériel de gymnastique ou de tennis de table. C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique sportive (cf. délibération N° CD/2018/044), l'ancien Département du Bas-Rhin a décidé d'aider les collèges à acquérir du matériel sportif.

Le matériel doit être destiné principalement aux collégiens pour l'EPS et leur pratique sportive dans le cadre de l'UNSS. Le matériel fongible, les équipements vestimentaires et les véhicules ne sont pas éligibles.

Le collège Rembrandt Bugatti de Molsheim a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour l'acquisition de dix tables de tennis de table. Cette demande est liée au fait que le collège accède depuis peu à un nouvel espace sportif, l'Espace Pluriel à Dorlisheim. L'équipe EPS souhaite y développer des cycles de tennis de table mais les tables existantes sont

vétustes et ne permettent pas aux élèves de pratiquer cette discipline dans des conditions optimales.

Ce projet d'un cout global de 4 322 € pourrait être financé à 100% par ce dispositif. Cette subvention étant inférieure à 6 000 €, elle serait versée en une seule fois au collège sur présentation des factures d'acquisition.

Ce dossier a recueilli l'avis favorable de la Commission santé, alimentation et sport lors de sa réunion le 9 avril 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 4 322 € en faveur du collège Rembrandt Bugatti de Molsheim pour l'acquisition de dix tables de tennis de table.

Ce montant sera à prélever comme suit : Opération P211O002 - ligne 204 - 20431 - 221.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY